

SEANCE du 19 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre mars deux mil quatorze, s'est réuni à la Mairie à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAURE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Théodore FRESSIGNE, Janine AR COURT, Michel CAILLON, Francis ROBERT, Nicole MORISSET, Guy BOISSELEAU, Stéphane COTIER, Coenraad TER KUILE, Laurent PEREZ, Sébastien LYS, Gilberte DENIEL, Jean LAROSE

ETAIT ABSENT : Jacky VERDON

Mme AR COURT est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Compte de gestion 2013
- Compte administratif 2013
- Maison médical – cabinet d'architectes
- Questions diverses

MAISON MEDICALE – CABINET D'ARCHITECTES

Dans le cadre des travaux nécessaires à la création d'une maison médicale, le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions de la Commission d'Appel d'Offre qui s'est réunie le 11 février 2014 et qui, parmi les deux plis reçus, a retenu la proposition de la Société ARCHI'TEXTURES de COZES et propose au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

Sur interpellation de Monsieur COTIER qui considérait qu'il n'y a pas d'urgence à se prononcer, le Conseil Municipal à la majorité des voix (13) a considéré qu'il était indispensable de confirmer ce choix dès maintenant.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

PRET DE MATERIEL

CONVENTION avec la commune de THENAC

Le maire donne connaissance d'une demande de la commune de Thénac pour un prêt de matériels (tivolis, tables, grilles....) pour des manifestations culturelles, sportives ou festives et cela gratuitement.

Une convention a été rédigée.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette convention et habilite le maire à

signer la convention ci-dessous :

« Les communes de Mortagne sur Gironde et de Thénac s'engagent à se prêter gratuitement des matériels pour la réalisation de manifestations culturelles, sportives ou festives (tivolis, tables, grilles, barrières...)

Durée : cette convention est signée pour une période de deux ans tacitement reconductible. La non reconduction éventuelle sera signifiée 6 mois avant l'échéance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Modalités des prêts : à chaque prêt, un contrat sera établi indiquant :

- la liste du matériel prêté et son état (au départ et au retour)
- les dates et durée du prêt

La commune bénéficiaire du prêt aura l'obligation d'assurer le matériel prêté en valeur à neuf pour la durée du prêt et pour le transport aller-et-retour.

Le transport sera à la charge de la commune bénéficiaire du prêt.

Le montage des matériels sera effectué par le personnel de la commune bénéficiaire du prêt (avec l'assistance technique éventuelle de la commune prêteuse)

Les dates des manifestations prévues sur les deux communes devront être connues (sauf circonstances exceptionnelles) au moins 6 mois à l'avance.

En annexe à cette convention la liste et dates des manifestations régulières sur les deux communes nécessitant les matériels objets de cette convention. »

COMPTE DE GESTION 2013

Le compte de gestion 2013 (Commune et Port) établi par Madame le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNE

CNE DE MORTAGNE
CA 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	815 548,89	G	956 725,77
	Section d'investissement	B	91 675,92	H	76 350,01
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	134 501,59
	Report en section d'investissement (001)	D	3 426,81	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	910 651,62	= G+H+I+J	1 167 577,37
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	38 698,93	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	38 698,93	= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	815 548,89	= G+I+K	1 091 227,36
	Section d'investissement	= B+D+F	133 801,66	= H+J+L	76 350,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	949 350,55	= G+H+I+J+K+L	1 167 577,37

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
165	PLU	25 000,00	
46	SALLE DE L'ANCIEN CINEMA	13 698,93	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 PORT

PORT DE MORTAGNE GDE
CA 2013

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	375 116,21	G	423 524,59	G-A	+48 408,38
	Section d'investissement	B	315 055,70	H	287 161,59	H-B	-27 894,11

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	5 240,08	I			
	Report en section d'investissement (001)	D		J	213 690,31		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	695 411,99	Q= G+H+I+J	924 376,49	= Q-P	+228 964,50

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E		K			
	Section d'investissement	F	19 168,30	L			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	19 168,30	= K+L			

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	380 356,29	= G+I+K	423 524,59		+43 168,30
	Section d'investissement	= B+D+F	334 224,00	= H+J+L	500 851,90		+166 627,90
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	714 580,29	= G+H+I+J+K+L	924 376,49		+209 796,20

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	19 168,30
63	AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER		918,05
80	Réfection Rue de l'Europe		18 250,25

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).